

LATÉCOÈRE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 23 704 629,50 euros
Siège social : 135, rue de Périole, 31500 Toulouse
572 050 169 R.C.S. Toulouse

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020



Cet amendement au document d'enregistrement universel 2020 de Latécoère a été déposé le 13 juillet 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel de Latécoère peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2021 sous le numéro D.21-0337 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2020** » ou « **DEU 2020** »).

Une table de correspondance est fournie dans le présent Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Dans l'Amendement, « **Latécoère** » et la « **Société** » désignent la société Latécoère et le « **Groupe** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 ainsi que l'Amendement y afférent sont disponibles sur le site internet de Latécoère (www.latecoere.aero) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

REMARQUES GENERALES.....	3
1. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020	4
2. FACTEURS DE RISQUE	7
3. PERSPECTIVES	9
4. CORRECTIONS APPORTÉES AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020.....	10
5. PERSONNE RESPONSABLE	11
6. TABLE DE CONCORDANCE.....	12

REMARQUES GENERALES

Le présent Amendement contient des indications sur les perspectives et prévisions du Groupe. Ces informations ne doivent pas être interprétées comme des garanties de performance futures. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, ces perspectives et prévisions pourraient être affectés par la réalisation de tout ou partie des facteurs de risque décrits au chapitre 2 « *Facteurs de risque et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 tel que modifié par le présent Amendement.

Les informations prospectives mentionnées dans l'Amendement ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa publication. À l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, le Groupe ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations prospectives afin de refléter tout changement dans ses objectifs ou dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels elles sont fondées. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel en évolution permanente. Il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des conséquences significativement différentes de celles mentionnées dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une prévision ou garantie de résultats réels. En outre, ces informations prospectives pourraient être affectées par la réalisation de tout ou partie des facteurs de risques décrits au chapitre 2 « *Facteurs de risques et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 tel que modifié par le présent Amendement.

1. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2021

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Latécoère s'est réunie le 21 mai 2021, au siège social de la Société, à Toulouse, sous la présidence de M. Pierre Gadonneix, Président du Conseil d'administration.

Exceptionnellement, en raison de la pandémie de Covid-19, des mesures sanitaires prises par le Gouvernement, et en application des dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, prorogeant la période d'application de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale s'est tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

Autour du Président du Conseil d'administration Pierre Gadonneix, le bureau était réuni avec un secrétaire et deux scrutateurs désignés par le Directeur Général suivant délégation du Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article 8 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, amendé par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020.

Réunissant un quorum de 68,6 % dans les conditions exceptionnelles rappelées ci-dessus, les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration parmi lesquelles :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2020 et l'affectation du résultat net ;
- le renouvellement des mandats de certains administrateurs ;
- la politique de rémunération des administrateurs ;
- les informations relatives à la rémunération 2020 des mandataires sociaux ;
- la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ainsi que les éléments de rémunération qui lui ont été versés au cours ou attribués au titre de l'année 2020 ;
- la politique de rémunération du Directeur général ainsi que les éléments de rémunération qui lui ont été versés au cours ou attribués au titre de l'année 2020 ;
- la politique de rémunération du Directeur général délégué et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif ;
- la décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- la réduction du capital social d'un montant de 165.932.406,50 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions et modification corrélative des statuts ; et
- plusieurs autorisations financières.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion tenue à l'issue de l'Assemblée générale, a décidé de :

- reconduire le contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale ;
- renouveler le mandat du Président du Conseil d'administration ;
- renouveler le mandat du Directeur Général ;
- renouveler les fonctions des membres du Comité d'Audit et des Risques, Comité des nominations et des rémunérations et Comité stratégique dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée générale tenue ce jour.

Les résultats complets des votes sont disponibles sur le site internet de la Société www.latecoere.aero

Innovation : Latécoère est l'ETI d'Occitanie qui a déposé le plus de brevets en 2020

Le 10 juin 2021, Latécoère a confirmé son statut de grand déposant de brevets en se classant, cette année encore, 1^{ère} ETI d'Occitanie selon le palmarès annuel de l'INPI. Latécoère a renforcé son statut d'acteur industriel de premier plan en Occitanie. La branche Aérostructures (« Latécoère » dans le classement) comptabilise 15 demandes de brevets publiées ce qui en fait le 5^{ème} déposant de la région quand la branche Systèmes d'interconnexion (« Latelec ») avec 11 demandes de brevets publiées se place à la 11^{ème} place. Avec un total de 26 demandes de

brevets publiées par ses deux branches, le Groupe Latécoère serait ainsi la 4^{ème} ETI française en la matière.

Le Groupe a maintenu ses efforts de R&T en 2020 à hauteur de 5,9M€ et fera de même en 2021 pour continuer d'offrir au marché des technologies innovantes. La dynamique du Groupe en matière de R&T a permis à Latécoère de poursuivre son développement de la technologie optique et de renforcer sa position de leader sur les portes.

Restructuration financière et conciliation

Le 2 juillet 2021, Latécoère a annoncé la signature d'un protocole de conciliation avec l'ensemble de ses créanciers financiers actuels et futurs et son actionnaire majoritaire. Ce protocole conclut les discussions relatives à la recapitalisation complète du Groupe sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

Le protocole est soumis à la réalisation de plusieurs conditions suspensives et notamment son homologation par le Tribunal de commerce de Toulouse. Aux termes du protocole de conciliation, la Société s'est engagée à procéder à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant minimum de 162,5 millions d'euros, dont le prospectus devra faire l'objet d'une approbation par l'AMF. Il prévoit également l'obtention par la Société de nouveaux prêts garantis par l'Etat (PGE) à hauteur d'un montant en principal de 130 millions d'euros, le rééchelonnement des échéanciers de remboursement des PGE existants et le report de la maturité des prêts contractés avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à 2027. Concernant le prêt contracté avec la BEI, le protocole prévoit la renonciation à l'application des engagements relatifs au respect des ratios financiers pour les années 2021, 2022 et 2023 et la modification des ratios financiers à compter du 30 juin 2024.

Il est rappelé qu'en application de l'engagement de Searchlight Capital Partners dans le cadre de l'autorisation préalable du Ministère de l'Économie et des Finances au titre du contrôle des investissements étrangers en France ayant autorisé, le 25 octobre 2019, Searchlight Capital Partners (à travers la société SCP SKN Holding I S.A.S.) à prendre le contrôle de la Société par voie d'offre publique d'acquisition, il est envisagé une possible augmentation de capital réservée, sur la base de la vingt-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2021, visant à conférer au moins 10 % du capital social et des droits de vote de la Société à un ou plusieurs investisseurs français sélectionnés avec l'accord préalable de l'État français (l'« **Augmentation de Capital Réservée** »). Aux termes du protocole de conciliation, SCP SKN Holding I SAS a indiqué mettre tout en œuvre afin que l'Augmentation de Capital Réservée intervienne dans les meilleurs délais, étant précisé qu'il est envisagé que celle-ci soit lancée d'ici la fin du quatrième trimestre 2021. Toutefois, aucune certitude n'est donnée sur ce calendrier, dans la mesure où la Société n'en a pas la maîtrise.

Le 8 juillet 2021, Latécoère a annoncé, dans le prolongement de la conclusion du protocole annoncée le 2 juillet 2021, que le Tribunal de commerce de Toulouse a homologué cet accord par jugement du 7 juillet 2021. Le protocole et son homologation vont permettre à Latécoère de mettre en œuvre les opérations prévues dans le cadre de la recapitalisation complète du Groupe. Ce jugement met fin à la procédure de conciliation ouverte au profit de la Société le 11 mai 2021.

Le Conseil d'administration de Latécoère approuve une augmentation de capital d'un montant d'environ 193 millions d'euros et fait évoluer la gouvernance du Groupe

Le 13 juillet 2021, Latécoère a annoncé (i) l'approbation par son Conseil d'administration d'une augmentation de capital d'environ 193 millions d'euros entièrement garantie par Searchlight Capital Partners, dans le cadre d'une recapitalisation globale d'environ 323 millions d'euros, (ii) des changements de gouvernance et (iii) l'acquisition potentielle de Technical Airborne Components (TAC), un concepteur et fabricant de premier plan de bielles et de pièces mécaniques pour l'industrie aéronautique.

Approbation par le Conseil d'Administration d'une augmentation de capital d'environ 193 millions d'euros

Latécoère lance un plan de recapitalisation complet d'environ 323 millions d'euros afin de renforcer son bilan,

d'investir davantage dans la compétitivité et les compétences partout où il est présent et de continuer à chercher activement des opportunités de croissance externe dans la lignée de l'acquisition réussie de Bombardier EWIS au Mexique et de la potentielle acquisition de Technical Airborne Components (TAC)¹.

Dans le cadre de la transaction, le Conseil d'administration de Latécoère a approuvé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'environ 193 millions d'euros qui est entièrement garantie par son actionnaire principal Searchlight Capital Partners.

Les termes et conditions de l'augmentation de capital seront décrits dans un communiqué de presse spécifique qui sera publié une fois que l'AMF aura approuvé le prospectus ; ce communiqué de presse devrait être publié dans les prochains jours.

Stratégie et changement de gouvernance

Le COVID-19 a lourdement impacté le secteur aéronautique. Le Groupe a immédiatement initié un vaste programme visant à sécuriser les financements nécessaires et à repositionner Latécoère pour devenir un leader mondial du secteur aéronautique, de plus grande taille, plus compétitif et plus résilient.

Le Groupe a mis en place un certain nombre d'actions pour surmonter la crise et renouer avec la croissance, notamment l'établissement de normes de sécurité rigoureuses pour protéger ses salariés ainsi que l'adaptation de ses effectifs et de ses capacités industrielles au nouvel environnement de marché. Cela a nécessité de prendre des décisions importantes et difficiles en termes de réorganisation, afin de préparer l'entreprise aux évolutions des prochaines années. Une structure de coûts fixes et variables réduite permettra notamment à Latécoère de sortir plus fort de cette période de crise.

Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle stratégie et un business plan sur cinq ans, fixant un cap clair pour Latécoère dans les prochaines années. Les principaux piliers de la stratégie sont les suivants :

- L'excellence opérationnelle et une base de coûts plus compétitive ;
- La croissance organique sur les marchés traditionnels et les marchés adjacents des systèmes d'interconnexion ;
- L'innovation ciblée dans les aérostructures et les systèmes d'interconnexion pour améliorer la compétitivité et positionner Latécoère sur la prochaine génération d'avions ;
- La croissance externe, un facteur clé de la croissance future de l'entreprise, comme en témoigne l'acquisition de Bombardier EWIS au Mexique (clôturée en février 2021) ; et
- La formation permanente des équipes Latécoère.

Le Conseil d'Administration de Latécoère a décidé de faire évoluer la gouvernance du Groupe :

- Thierry Mootz, actuel Directeur général délégué, deviendra Directeur général de Latécoère, à compter du 2 août 2021 ; et
- Grégoire Huttner sera nommé Directeur général délégué à compter du 2 août 2021 et continuera à exercer la fonction de Directeur Général de la Division Aérostructures.

La composition du Conseil d'Administration reste inchangée. Philip Swash continuera d'être administrateur non-exécutif de Latécoère.

Par ailleurs, Christopher Seherr-Thoss a été nommé directeur des fusions et acquisitions afin de conduire la stratégie de croissance externe ambitieuse de Latécoère.

¹ La mise en œuvre de cette acquisition est soumise à l'achèvement du processus d'information consultation des instances représentatives du personnel du Groupe.

Acquisition potentielle de Technical Airbone Components (TAC)

Sous réserve de l'achèvement du processus d'information consultation des instances représentatives du personnel du Groupe, Latécoère envisage d'acquérir Technical Airbone Components (TAC), un concepteur et fabricant de premier plan de bielles et de pièces mécaniques pour l'industrie aéronautique, pour un montant d'environ 30 millions d'euros auprès de Searchlight Capital Partners².

Enfin, Latécoère ajoute qu'il étudie activement d'autres opportunités de croissance externe, notamment en Amérique du Nord. Ces discussions sont à un stade préliminaire et nécessiteraient un investissement maximal d'environ 100 millions d'euros si ces opportunités se concrétisaient.

2. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Amendement, y compris les facteurs de risques décrits ci-dessous ainsi que dans le chapitre 2 « *Facteurs de risques et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2020, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

La Société a décrit les facteurs de risques auxquels elle est exposée et ils sont décrits dans le chapitre 2 « *Facteurs de risque et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 et mis à jour ci-dessous en fonction des évolutions récentes.

Le Groupe considère ainsi que, sous réserve des modifications et ajouts indiqués ci-après, les facteurs de risques présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 restent à jour, étant précisé que l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient être négativement impactés par l'aggravation de la crise sanitaire provoquée par la pandémie liée au Coronavirus (Covid-19).

Défaillance fournisseur

Il est ajouté le paragraphe suivant au sein du dispositif de maîtrise du risque « *Défaillance fournisseur* » inclus dans la section 2.1.2 « *Gestion des risques* », sous-section « *Risques liés à l'activité* » du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 :

« *Les relations du Groupe avec ses fournisseurs sont décrites à la section 4.4.2 (voir Chapitre 4).* »

Problème de qualité du produit

Il est ajouté le paragraphe suivant au sein du dispositif de maîtrise du risque « *Problème de qualité du produit* » inclus dans la section 2.1.2 « *Gestion des risques* », sous-section « *Risques liés à l'activité* » du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 :

« *Ce dispositif est décrit à la section 4.4.1 (voir Chapitre 4).*

Les provisions pour litiges sur contrats commerciaux sont présentées dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés (voir Chapitre 5). »

² Latécoère dispose d'une option d'achat pour acquérir Technical Airbone Components (TAC) pour un prix de transfert de 35,4 millions d'euros auprès de Searchlight Capital Partners, soit environ 30 millions d'euros nets de trésorerie au bilan et incluant les frais liés à la transaction.

Risque de liquidité

Sont ajoutés les paragraphes suivants au sein du dispositif de maîtrise du risque « *Risque de liquidité* » inclus dans la section 2.1.2 « *Gestion des risques* », sous-section « *Risques financiers* » du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 :

« Bien qu'étant entré dans la crise sanitaire avec une dette limitée, le Groupe a eu recours à l'endettement pour y faire face et sa position de liquidité s'est détériorée compte tenu de la persistance de l'épidémie actuelle et de ses conséquences exceptionnelles.

Dans ce contexte, des négociations ont eu lieu entre la Société et les établissements bancaires en vue du rééchelonnement du remboursement de la première série de prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant de 60 millions d'euros et de la deuxième série de PGE d'un montant de 28,2 millions d'euros ainsi que l'obtention de nouveaux PGE de l'ordre de 130 millions d'euros pour financer son plan de restructuration.

C'est dans ces conditions que la Société a sollicité la nomination d'un conciliateur afin d'encadrer et sécuriser la poursuite de ces discussions et d'envisager les termes d'une restructuration de l'endettement du Groupe en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et la pérennité du Groupe. Par ordonnance du 11 mai 2021, le Président du tribunal de commerce de Toulouse a nommé la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité de conciliateur de la Société au sens de l'article L. 611-4 du Code de commerce, avec pour mission notamment d'assister la Société (i) dans le cadre de ses négociations afin, le cas échéant, de renégocier ses concours bancaires et/ou d'en obtenir de nouveaux, (ii) dans le cadre de ses négociations avec tous ses créanciers, (iii) dans ses discussions avec toute personne qu'il serait utile d'attirer à la procédure, notamment son actionnaire majoritaire, l'Etat, ses bailleurs, etc. dans le cadre de la recherche de nouveaux financements et (iv) dans la rédaction d'un protocole et des actes qui consacreront la ou les solutions adoptées.

Le 1^{er} juillet 2021, la Société a signé un protocole de conciliation avec l'ensemble de ses créanciers financiers actuels et futurs et son actionnaire majoritaire. Ce protocole conclut les discussions relatives à la recapitalisation complète du Groupe sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

Le protocole a fait l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce de Toulouse. Aux termes du protocole de conciliation, la Société s'est engagée à procéder à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant minimum de 162,5 millions d'euros, dont le prospectus devra faire l'objet d'une approbation par l'AMF. Comme indiqué ci-dessus, il prévoit également l'obtention par la Société de nouveaux PGE à hauteur d'un montant en principal de 130 millions d'euros, le rééchelonnement des échéanciers de remboursement des PGE existants et le report de la maturité des prêts contractés avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à 2027.

Enfin, il convient de noter qu'il n'existe pas d'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation et que la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du présent Amendement. »

Santé et sécurité des salariés au travail

Il est ajouté le paragraphe suivant au sein du dispositif de maîtrise du risque « *Santé et sécurité des salariés au travail* » inclus dans la section 2.1.2 « *Gestion des risques* », sous-section « *Risques industriels et environnementaux* » du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 :

« La Politique Santé Sécurité du Groupe est décrite à la section 4.5.6 (voir Chapitre 4). »

Risques liés aux incertitudes concernant l'évolution du secteur aéronautique en raison de la pandémie de Covid-19

Il est ajouté le paragraphe suivant au sein du dispositif de maîtrise du risque « *Risques liés aux incertitudes concernant l'évolution du secteur aéronautique en raison de la pandémie de Covid-19* » inclus dans la section 2.1.2 « *Gestion des risques* », sous-section « *Risque lié à l'environnement externe* » du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 :

« *L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'activité du Groupe ainsi que le plan d'adaptation déployé par le Groupe pour atténuer cet impact sont décrits à la section 5.1.1 (voir Chapitre 5).* »

3. PERSPECTIVES

Les prévisions pour l'exercice 2021 présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Amendement. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Amendement. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 2 « *Facteurs de Risques* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 tel que modifié par le présent Amendement, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société et donc remettre en cause ces prévisions. Par ailleurs, la réalisation des prévisions suppose le succès de la stratégie de la Société. La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

Les prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980 complétant le règlement (UE) 2017/1129 et des recommandations de l'ESMA relatives aux prévisions.

Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Comme annoncé par la Société dans son communiqué de presse relatif aux résultats de l'exercice 2020 publié le 16 mars 2021 :

Alors que le calendrier de reprise du trafic aérien demeure incertain du fait des impacts de la crise Covid-19, Latécoère prévoit que 2021 sera une année difficile, avec des cadences de production des avionneurs probablement encore atones. En conséquence, le Groupe anticipe que :

- son chiffre d'affaires sera inférieur de l'ordre de 25 % par rapport à 2020 sur une base organique. La contribution annuelle de l'acquisition de Bombardier EWIS réduira l'impact en données publiées à environ -10 % ;
- l'EBITDA courant s'améliorera de 20 % par rapport aux niveaux de l'exercice 2020, démontrant les solides fondamentaux du Groupe alors qu'il achève son plan d'adaptation ; cependant, celui-ci restera probablement en territoire négatif ;
- le Free Cash-Flow des opérations restera négatif principalement en raison du déploiement du plan d'adaptation.

Hypothèses sous-jacentes

Les prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentées ci-dessus ont été établies et élaborées sur une base : a) comparable aux informations financières historiques, b) conforme aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les prévisions présentées ci-dessus reposent notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- (i) des cadences de production 2021 issues des annonces des avionneurs qui seront en repli par rapport à l'année 2020 ;
- (ii) une intégration des activités Bombardier EWIS en début d'année 2021 ;
- (iii) une amélioration de la marge opérationnelle courante grâce à la mise en œuvre du plan d'adaptation et à une poursuite et une extension d'une rationalisation industrielle ;
- (iv) des effets négatifs non courants et ponctuels liés à la mise en œuvre du plan d'adaptation et à l'intégration des nouvelles activités de Bombardier ; et
- (v) une hausse des investissements notamment liés à des coûts de développement de nouveaux programmes et à la mise en œuvre des projets « Smart factory » et « Lifi ».

Parmi les hypothèses mentionnées ci-dessus, les hypothèses (ii) à (v) correspondent à des facteurs sur lesquelles les membres des organes d'administration et de direction de la Société peuvent influencer, l'hypothèse (i) échappant totalement à leur influence.

4. CORRECTIONS APPORTÉES AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Les modifications suivantes sont apportées au Document d'Enregistrement Universel 2020 :

- section 1.2.3 (page 15) : la réduction des charges externes mentionnée est de -40 % (au lieu de -37 %) ; et
- section 5.1.1 (page 152) : les coûts de restructuration sont de -26,8 M€ (au lieu de -30,2 M€).

Les modifications suivantes sont apportées à la table de concordance du Document d'Enregistrement Universel 2020 :

- rubrique n°5.6 intitulée « *Position concurrentielle* » (page 266) : il est désormais opéré un renvoi vers la section 2.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2020 ;
- rubrique n°5.7.2 intitulée « *Investissements importants de l'émetteur en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris, leur répartition géographique et leur méthode de financement* » (page 266) : le renvoi aux sections 5.2 et 5.7.6 (Note 4) est modifié par la mention « N/A ».

5. PERSONNE RESPONSABLE

Responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020

Personne responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 : Monsieur Philip Swash, Directeur Général.

Attestation du responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Toulouse, le 13 juillet 2021

Monsieur Philip Swash
Directeur Général de Latécoère

6. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du Document d'Enregistrement Universel 2020 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019		Document d'Enregistrement Universel 2020	Amendement
		Chapitre/Section	Section
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	Chapitre 7	
	1.1 Personnes responsables des informations continues dans le document d'enregistrement universel	7.5.1	5
	1.2 Déclaration des personnes responsables	7.5.2	5
2.	Contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 7	
	2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.4.1	N/A
	2.2 Changements des contrôleurs légaux	N/A	N/A
3.	Facteurs de risques	2.1	2
4.	Informations concernant l'émetteur	Chapitre 7	
	4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1	N/A
	4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	7.1.6	N/A
	4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1.4	N/A
	4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire, adresse de son site Web	7.1.1 / 7.1.2 / 7.3	N/A
5.	Aperçu des activités		
	5.1 Principales activités	1.3	N/A
	5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.4 / 1.3	N/A
	5.2 Principaux marchés	1.1 / 1.3	N/A
	5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.3 / 1.2.4 / 1.3	N/A
	5.4 Stratégie et objectifs	1.2	N/A
	5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2 / 1.2.4 / 1.3 / 2.1	N/A
	5.6 Position concurrentielle	2.1.2	4
	5.7 Investissements		N/A
	5.7.1 Investissements importants réalisés par l'émetteur	1.4 / 5.2 / 5.7.6 (Note 4)	N/A
	5.7.2 Investissements importants de l'émetteur en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris, leur répartition géographique et leur méthode de financement	N/A	N/A
	5.7.3 Coentreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	N/A	N/A
	5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	4.6	N/A
6.	Structure organisationnelle		
	6.1 Description sommaire du Groupe	1.4.2	N/A
	6.2 Liste des filiales importantes	1.4.2 / 5.7.6 (Note 2) / 5.8.4 (Note 21)	N/A
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
	7.1 Situation financière	5.1 / 5.2 / 5.3 / 5.4	N/A
	7.2 Résultat d'exploitation		

Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019		Document d'Enregistrement Universel 2020	Amendement
		Chapitre/Section	Section
7.2.1	Facteurs importants	5.1.1	N/A
7.2.2	Explication des changements intervenus dans les états financiers	5.1.1	N/A
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	5.1.2 / 5.7.5	N/A
8.2	Flux de trésorerie	5.7.4	N/A
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.7.6 (Note 12)	N/A
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements visés au point 5.7.2.	N/A	N/A
9.	Environnement réglementaire	2.1	
10.	Informations sur les tendances		
10.1	Indication des principales tendances depuis la fin du dernier exercice	5.5 / 5.6.3	N/A
10.2	Tendance connue et susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	5.5 / 5.6.3 / 5.7.6 (Note 1)	N/A
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	3
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
12.1	Conseil d'administration et Direction Générale	3.1 / 3.2	N/A
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	3.2.4	N/A
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunération et avantages versés ou octroyés	3.3	N/A
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.7.6 (Note 25.2) / 5.8.4 (Note 14.2)	N/A
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	3.2.1	N/A
14.2	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages	N/A	N/A
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	3.2.3	N/A
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.2.5	N/A
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.2.2	N/A
15.	Salariés		
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	4.5.1 / 5.7.6 (Note 21)	N/A
15.2	Participations et stockoptions des mandataires	3.2.1 / 3.3 / 6.6.2	N/A
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	6.4.5	N/A
16.	Principaux actionnaires	6.4	
16.1	Franchissements de seuils	6.4.2	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	6.4.2 / 7.1.11	N/A
16.3	Informations sur le contrôle de l'émetteur	2.1 / 3.2.12 / 6.4	N/A
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17.	Transactions avec des parties liées	5.7.6 (Note 23)	
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		N/A
18.1	Informations financières historiques	5.7 / 5.8	N/A

Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019		Document d'Enregistrement Universel 2020	Amendement
		Chapitre/Section	Section
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	5.8	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	6.3	N/A
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1	N/A
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A
19.	Informations complémentaires		
19.1	Capital social	6.4 / 6.6	N/A
19.1.1	Montant du capital souscrit et autorisé	3.2.13 / 6.6	N/A
19.1.2	Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	6.5.1	N/A
19.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A	N/A
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	3.2.13 / 6.6.1 / 6.6.2	N/A
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	6.4.2 / 6.6.1	N/A
19.2	Actes constitutifs et statuts	N/A	N/A
19.2.1	Objet social	7.1.5	N/A
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.1.8 à 7.1.11	N/A
19.2.3	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	6.6.3	N/A
20.	Contrats importants	N/A	N/A
21.	Documents disponibles	7.3	N/A